

Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 2 134 000 francs.

A. Rapport de majorité de Mme Nicole Valiquer Grecuccio.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 7 novembre 2012, les 5 et 12 décembre 2012 et le 27 février 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 10 octobre 2012 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La proposition du Conseil administratif soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions porte sur un crédit en vue du réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, située entre le boulevard Georges-Favon et l'avenue du Mail, et limitée au sud par la rue Harry-Marc.

Ce site a fait l'objet de travaux d'entretien dont la suppression des haies et bosquets qui enserraient l'espace central, mais la présente proposition se veut un projet de réaménagement d'ensemble qui vise à restituer à ce parc la qualité attendue pour un espace public au centre de la Ville de Genève.

Présentation de la proposition

Il faut souligner que la pointe nord représentant une surface totale de plus de 5000 m² est un espace public qui fait partie intégrante de la plaine de Plainpalais. Si la placette a conservé sa destination et ses proportions pendant les premières décennies du 20^e siècle avec son bassin circulaire, ses bancs, ses pelouses et ses arbres, elle a connu de sérieux réaménagements par la suite. Ainsi, dès 1971, les limites actuelles de la pointe nord sont construites, en particulier au sud avec la rue Harry-Marc. Les aménagements de surfaces se sont modifiés également et seul le bassin a été conservé.

L'enjeu de ce projet est de retrouver le rôle de pôle urbain de référence par une proposition de requalification du site. Il est l'occasion de répondre à la demande de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) de l'Etat de Genève d'opter pour une démarche de compensation des surfaces de gorr au sol proposées pour le

centre de la plaine par des surfaces vertes telles que prairies, plantations basses, haies, etc. Il s'agit également de d'opter pour un réaménagement complet des sols et des cheminements, ainsi que de favoriser la mise en valeur des espaces de pelouse et de prairie propres à ce lieu. Dans le prolongement du projet, éclairage public et mobilier seront repensés. Une lisibilité de ce territoire sera redonnée pour revoir la présence d'une multitude de coffrets sur les allées et le long des trottoirs.

Séance du 7 novembre 2012

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE) de la Ville de Genève, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction et responsable du bureau d'études du SEVE

M. Robert tient à préciser que le projet de réaménagement de la pointe nord (3500 m²) est dissocié des autres sections de la plaine de Plainpalais. Néanmoins, il est conçu dans une idée de continuité, voire de rattachement futur à la grande plaine, pour autant que le régime de circulation sur la rue Harry-Marc vienne à être modifié. Le projet de réaménagement actuel se justifie en raison de l'état de délabrement de l'ensemble de cet espace, pourtant très central et qui dispose de belles qualités qu'il convient de mettre en valeur. Il s'inscrit dans la demande formulée par la Direction générale de la nature et du paysage du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement du canton de Genève, de compenser, en pelouses, plantations basses et prairies, les surfaces vertes supprimées au profit du gorrh au centre de la plaine. Pour des raisons de compétence métier, c'est le SEVE qui assure la maîtrise du projet, en collaboration avec le groupement Circus, qui a eu en charge la conception du projet de réaménagement des sections précédentes de la plaine.

M. Robert souligne également l'état de dégradation avancée des arbres de la pointe nord, notamment six catalpas qui seront abattus, tout comme celui de la pelouse. Les cheminements actuels ne correspondent plus aux trajets des passants traversant entre l'avenue du Mail et le boulevard Georges-Favon. Le mobilier, bancs et poubelles, est également en mauvais état et cohabite avec une multitude d'objets et d'installations diverses, dont des coffrets techniques saillants, des blocs de ventilation apparents, des cabines téléphoniques et des panneaux d'affichage. Les œuvres d'art présentes dans cet espace méritent quant à elles d'être mieux mises en valeur. Cela touche la fontaine ronde ornementale occupant l'extrémité nord, la sculpture abstraite en acier, située à l'autre extrémité, ainsi que le buste de Georges Favon qui pourraient trouver une meilleure visibilité. La pointe nord ne dispose pas non plus d'un éclairage adéquat.

L'avant-projet s'oriente donc vers une requalification de la pointe nord en tant qu'espace vert traversé de cheminements piétonniers fonctionnels, dans la perspective de son possible rattachement à la grande plaine. Le gazon retrouvera son éclat au centre, alors que les parties latérales seront traitées en prairies fleuries extensives, dans un esprit «nature en ville». L'actuel barreau de la rue Harry-Marc sera aussi traité en prairie extensive, au ras de la rue. Les actuels bacs devraient donc être supprimés.

M. Robert signale enfin que, si la pointe venait à se rattacher à la plaine et en compléter le losange, il y aurait lieu d'y prolonger sur son contour le mail arboré décrit dans la proposition PR-994. Il précise que la modification du régime de circulation incombe à la Direction générale de la mobilité et au Service d'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) de la Ville. Parmi les autres interventions prévues, il faut mentionner un système souterrain de gestion de l'eau, la modification du système de jet de la fontaine ronde qui, actuellement, doit être protégé de manière ostensible une fois l'été passé, des barrières pour protéger les plantations du pourtour, l'élimination du plus grand nombre possible d'objets saillants et le remplacement du mobilier actuel par des éléments neufs.

Questions des commissaires

A la question du coût estimé des démolitions prévues, soit 168 000 francs, M. Robert répond que le coût relativement important des démolitions s'explique par la complexité des structures et du fait que les travaux de démolition seront effectués à une certaine profondeur.

Concernant le respect de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) dans l'attribution des lots de travaux, M. Robert précise qu'au stade de la demande du crédit d'étude, aucun appel d'offre n'a encore été fait. Les coûts du mobilier et des cheminements ont été calculés sur la base des prix utilisés sur le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais.

Quant à la problématique des arbres, M. Robert souligne que 6 catalpas devront être abattus; les autres arbres seront préservés et entretenus. Quant à leur avenir, le SEVE les surveillera et décidera au coup par coup. M. Oertli précise, quant à lui, qu'on abattra seulement ce qui ne peut être sauvé, sachant que l'état sanitaire global est franchement mauvais.

Un autre commissaire aimerait savoir quelles mesures de protection seront appliquées aux essences préservées et aux futures plantations. Il est répondu par M. Robert que l'étude comprend une réflexion sur l'entourage des arbres. Une barrière basse de qualité préservera les prairies fleuries et les arbres qui se trouvent dans leur périmètre.

S'agissant du mobilier, les bancs seront alignés en parallèle à l'arrêt de tram «place du Cirque», répondant ainsi à une demande avérée. Un banc en béton devrait aussi entourer la fontaine ronde de l'extrémité nord.

M. Oertli n'est pas en mesure de répondre à la question de savoir pourquoi le réaménagement de la pointe nord n'est pas mentionné dans le 8^e Plan financier d'investissement (PFI), mais il fait observer que l'ancien magistrat de tutelle, ainsi que les membres de la délégation du Conseil administratif à l'aménagement, sont unanimement favorables à une requalification urgente de la pointe nord.

Un commissaire se dit déçu, car le projet ne prévoit pas de prolonger le gorrh sur la pointe nord. Il constate également que le projet n'est pas mentionné dans le PFI et que le flou s'impose au sujet du régime de circulation sur la rue Harry-Marc. M. Robert répond que l'urgence d'une intervention est évidente en regard de la qualité de l'aménagement de la plaine. Le contraste est insoutenable. Le gorrh n'a

pas été retenu pour la pointe nord en raison de priorités patrimoniales. En effet, la pointe nord doit conserver son caractère paysager. S'agissant de la rue, M. Robert réitère que le projet prend en compte les évolutions futures du régime de circulation. L'aménagement du barreau est modique et réversible, et la réflexion d'ensemble prévoit le prolongement du mail arboré.

Quant à l'espacement futur des arbres, M. Robert souligne que, sauf les 6 catalpas, les arbres existants seront conservés dans leur alignement actuel. En revanche, l'espacement prévu sur la plaine sera adopté au fur et à mesure des futurs remplacements. Concernant le coût des réseaux enterrés de 188000 francs, M. Robert relève que ce montant correspond aux lignes électriques pour l'éclairage et au système de gestion de l'eau. S'agissant des coffrets techniques qui sont nombreux sur la pointe nord, certains services ont déjà été approchés pour réfléchir à l'enterrement de certains d'entre eux. Une commissaire demande, à ce titre, d'examiner la possibilité de faire financer une partie des interventions sur ces installations par les Services industriels de Genève. Enfin, quant à l'entretien futur de la pointe nord, les premiers suivis, selon M. Oertli, seront assurés par les entreprises mandataires dans le cadre du crédit d'investissement. Par la suite, c'est le budget du SEVE qui s'appliquera.

Répondant à un commissaire, M. Oertli explique que le platane de la place du Cirque est très surveillé et qu'il se porte très bien.

En réponse à un autre commissaire, M. Robert explique que le barreau de la rue Harry-Marc sera transformé en prairie extensive, au ras du sol. Les bacs actuels seront enlevés. L'entretien sera minime. S'agissant du mandat du groupement Circus et des adjudications, M. Robert précise que, si le SEVE porte le projet du point de vue des compétences métiers, c'est le SAM qui est responsable des aspects financiers des honoraires. Il tient à défendre la logique de la poursuite de la collaboration avec le groupement Circus.

Un commissaire émet des inquiétudes quant au vandalisme et aux possibles trafics. Il voit en effet dans les plantations prévues, des endroits rêvés pour y cacher de la drogue. Il se demande si le futur aménagement offrira des possibilités de squat et s'il serait envisageable d'installer une buvette saisonnière sur la pointe nord. M. Oertli explique que, si la Ville a supprimé les arbustes et toute autre plantation opaque, c'est précisément pour cela. Les prairies assurent une certaine transparence. La situation restera difficile à gérer du fait du caractère urbain et central de l'endroit. Il retient comme intéressante la suggestion de la buvette. Il rappelle en ce sens l'expérience bâloise où les buvettes servent à assurer un certain niveau de contrôle social.

S'agissant du revêtement des cheminements, un commissaire souhaite savoir pourquoi on ne préfère pas le caillou concassé au bitume. Pour M. Oertli, le choix de la pierre concassée n'est pas pertinent pour les cheminements piétonniers du réseau primaire, mais on le fait de plus en plus pour les cheminements secondaires.

Concernant la requalification «rupestre» au sens noble du terme, mais peu appropriée en milieu urbain, par un projet de prairies extensives, M. Oertli en défend

le caractère écologique et envisage d'en multiplier les massifs. Il affirme que le SEVE reçoit de nombreuses félicitations pour ces aménagements extensifs.

Un commissaire espère enfin qu'on attribuera un jour un nom à cette pointe nord.

Poursuite des travaux et demandes d'audition

Une commissaire demande l'audition du Service incendie et Secours (SIS), afin de connaître l'avis de ses responsable sur l'éventuelle modification du régime de circulation sur la rue Harry-Marc. Celle-ci est acceptée par 7 oui (1 EàG, 1 S, 2 Ve; 1 LR et 2 UDC) contre 6 non (1 EàG, 1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 2 abstentions (S).

Une deuxième commissaire propose quant à elle l'audition de la Direction générale de la mobilité qui est acceptée par 14 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 MCG).

Séance du le 5 décembre 2012

Audition de MM. Marc Feuardent, premier-lieutenant remplaçant du chef de l'unité Incendie secours urbains, et Jean-Luc Oneyser, Sergent-major adjoint au SIS

La rapporteuse tient à relever qu'elle n'a pu assister à cette audition, car elle était excusée et qu'elle s'est donc référée au seul procès-verbal.

M. Feuardent qualifie la rue Harry-Marc d'axe excessivement important pour le SIS, en raison de sa proximité immédiate de la caserne principale de la rue des Bains. Sa fermeture éventuelle aurait forcément des conséquences sur les temps de réponse aux alarmes. Genève connaît des problèmes récurrents de trafic depuis une dizaine d'années, ce qui entraîne des difficultés croissantes pour acheminer les moyens de secours dans des temps raisonnables. Les recommandations fédérales préconisent des temps de réponse de moins de 10 minutes en milieu urbain, de la prise d'appel à l'arrivée sur les lieux. Donc, plus on augmente les obstacles de circulation, plus il devient difficile de garantir l'efficacité des secours.

M. Oneyser souligne que la rue Harry-Marc est le principal axe de sortie de la caserne N°1. Les véhicules du SIS l'empruntent pour intervenir en tout temps sur la rive gauche et la nuit, également pour se rendre à Cornavin ou aux Pâquis. C'est un axe très bien placé. Après avoir perdu la priorité sur la place du Cirque, au profit du TCOB, Harry-Marc est la seule rue où les véhicules SIS ont encore la possibilité de piloter les feux. M. Oneyser rapporte que, il y a 4 ans, il a été associé à des études du Service municipal de l'aménagement sur la plaine de Plainpalais. A cette occasion a été mentionnée l'éventualité d'une réduction importante du trafic sur la rue Harry-Marc. Il avait alors souligné son caractère primordial, mais on l'avait rassuré en proposant un accès exclusif par borne hydraulique. Il précise que le SIS est ouvert à toute solution pourvu que la rue Harry-Marc ne leur soit pas fermée. Pourtant, quelques mois plus tard, la rue avait carrément disparu des plans. Il a alors insisté pour que ses demandes de garantie de passage soient consignées dans un procès-verbal. La responsable de ce même service avait par la suite évoqué une étude relative à la sortie de secours du SIS. Avant le TCOB, les véhicules empruntaient le boulevard Saint-Georges, puis la rue des Deux-Ponts. Désormais, il est interdit au SIS venant de la rue des Bains de tourner vers la Jonction. Il a fallu négocier

âprement la possibilité d'emprunter les voies de bus, pour passer par le boulevard Carl-Vogt et la rue du Vélodrome pour connecter avec les Deux-Ponts. Le problème se pose surtout lorsque les sirènes bleues sont éteintes. Il précise encore que les véhicules du SIS sont théoriquement amendables dans la zone 30 km/h de la rue des Bains. M. Oneyser évoque un itinéraire alternatif parfois mentionné: avenue du Mail/boulevard du Pont-d'Arve/boulevard Helvétique. Il assure que, sur ce trajet, tout est bouché.

M Feuardent signale que la caserne N° 1 concentre des moyens spéciaux, dont ne dispose pas la caserne des Asters. En cas de nécessité sur la rive droite, les renforts partent donc de la rue des Bains. Il signale que la rue Harry-Marc est un axe très bien placé pour se rendre en Vieille-Ville et dans les Rues-Basses. Si cette rue fermait, les détours qu'il faudrait emprunter allongeraient considérablement les temps d'intervention. S'agissant des solutions alternatives telles que les voies de bus ou les sens interdits, M. Feuardent tient à préciser que la responsabilité individuelle du chauffeur est engagée à chaque dérogation des lois sur la circulation routière. Cela vaut aussi quand les sirènes bleues sont actives. La police est dans la même situation.

Questions des commissaires

Un commissaire tient à rappeler que la présente proposition ne prévoit pas la fermeture de la rue Harry-Marc et s'étonne que le TCOB soit prioritaire par rapport aux pompiers. Il s'enquiert des possibilités d'emprunter les voies des TPG du boulevard du Théâtre. M. Oneyser répond que, théoriquement, les véhicules du SIS n'ont pas le droit légal de les emprunter, même si dans la pratique cela se fait. Ce même commissaire observe qu'il faudra attendre la construction de la nouvelle caserne à l'Aéroport pour pouvoir réaliser un projet cohérent pour la plaine de Plainpalais. MM. Feuardent et Oneyser répondent que la caserne de l'Aéroport, pour autant qu'elle soit construite, ne remet pas en question, à brève ou moyenne échéance, la caserne des Bains.

Un second commissaire souhaite savoir si, en cas de fermeture de la rue Harry-Marc, le SIS dispose d'un plan B. Il est répondu par M. Oneyser que le plan B tient parfois de l'improvisation et dépend des situations concrètes. Dans les heures de circulation les plus critiques, si les pompiers sont appelés en zone périurbaine gauche, il faudrait compter 5-6 minutes de plus rien que pour sortir de la zone urbaine. L'avenue du Mail est littéralement bouchée dans les heures critiques. Si l'on fermait la rue Harry-Marc, les véhicules qui actuellement l'empruntent depuis l'avenue du Mail, devraient continuer leur route, ce qui chargerait encore l'axe qui longe la plaine en direction du carrefour des XXIII-Cantons.

Un troisième commissaire souhaite connaître les possibilités sur lesquelles compte le SIS pour récupérer les priorités de circulations perdues avec l'arrivée du TCOB. M. Oneyser mentionne l'exemple de la déviation sur la rampe Quidort, pendant les travaux du TCOB, en aval de la route de Chancy, où la Direction générale de la mobilité ne s'est pas montrée ouverte à accorder une priorité aux véhicules du SIS.

En fin d'audition, M. Oneyser informe que la police a eu vent de l'éventualité de la fermeture de la rue Harry-Marc. Elle y est opposée.

Séance du 12 décembre 2012

Audition de M. Gérard Widmer, directeur de la Direction régionale Arve-Lac, auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM) du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du Canton de Genève

Cette audition a lieu sous la forme de question des commissaires à M. Widmer.

A la question de savoir quelles sont les intentions de la DGM au sujet de la rue Harry-Marc, il est mentionné que le Service d'incendie et de secours considère cette rue comme une voie d'accès principale. La DGM n'a pas l'intention de fermer la rue Harry-Marc; la seule demande que la DGM pourrait préavis favorablement, et pour autant qu'elle soit formulée, consisterait à élargir le trottoir nord, qui jouxte le skate park, afin d'améliorer les conditions de sécurité des spectateurs et des usagers de l'infrastructure. Il serait possible en effet de supprimer l'une des deux voies de ce tronçon sur lequel on circule du boulevard Georges-Favon en direction de l'avenue du Mail. Ce tronçon a été récemment en chantier pendant plus d'une année, sans que cela affecte la circulation du tramway, mais il n'est pas question de fermer le tronçon provenant de la rue du Vieux-Billard vers le boulevard Georges-Favon. La DGM pourrait éventuellement réfléchir à supprimer l'une des trois voies de circulation, si une demande était formulée. Toutefois, aucune demande de la Ville n'a encore été présentée officiellement.

Un commissaire est d'avis que placer une tribune à l'extrémité nord du skate park pourrait suffire à assurer la sécurité du public. Il craint que des suppressions partielles sur la rue Harry-Marc entraînent une fermeture complète et se demande si la DGM est consciente des problèmes de fluidité de la circulation en ville. Le but de la DGM, rappelle M. Widmer, est que le réseau de circulation fonctionne.

Un autre commissaire souhaite savoir si, comme l'ont laissé entendre les responsables du SIS, les trams ont effectivement la priorité sur les convois des pompiers. M. Widmer rappelle que, en vertu de la législation fédérale, la priorité est accordée aux chemins de fer qui nécessitent une longue distance de freinage. Par contre, les véhicules de secours peuvent passer devant les trams en actionnant les feux bleus et en prenant des précautions.

Sur une demande de précision d'un commissaire, M. Widmer confirme qu'aucune demande officielle n'a été déposée par la Ville. Il rappelle également que pendant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex, le tourner à gauche vers le boulevard Saint-Georges a été supprimé sur le boulevard Georges-Favon, à la hauteur de la Cave Valaisanne - Chalet suisse. A l'occasion d'une séance, consacrée aux servitudes de stationnement les jours de marché, qui a réuni la Ville et la DGM, il a d'abord été décidé d'établir une bande cyclable sur le boulevard Georges-Favon, entre Uni-Dufour et la place du Cirque. A cette même occasion, les responsables de la Ville, dont M. Rémy Pagani, ont évoqué l'idée d'un élargissement du trottoir sur le tronçon boulevard Georges-Favon/avenue du Mail, au bord du skate plaza. Les interlocuteurs de la DGM ont alors donné une réponse favorable à cette idée, au nom de la sécurité des piétons, et pour autant que soit faite la démonstration que la circulation du tram ne soit pas affectée par la suppression d'une voie de circulation. M. Widmer rapporte qu'alors les responsables de la Ville ont envisagé de déposer prochainement une demande officielle.

Revenant sur l'aménagement de la bande cyclable qu'il juge courte, un commissaire regrette les discontinuités des parcours réservés aux cyclistes. Ce à quoi M. Widmer répond que de part et d'autre de la bande du boulevard Georges-Favon, il existe des sections d'itinéraires cyclables, y compris sur la plaine de Plainpalais.

Ce même commissaire a le sentiment que la DGM est trop axée sur les priorités du tram; il y voit un risque qu'une rame de tram puisse stopper la circulation des véhicules de pompiers et autres en direction de la place de Neuve, si elle venait à s'arrêter en travers de la rue Harry-Marc. M. Widmer mentionne une étude sur la circulation du tram entre la place du Cirque et le rond-point de Plainpalais. Le scénario évoqué est donc très peu probable, sauf accident. A l'inverse, des problèmes plus récurrents concernent la non-détection du tram par les feux de la rue Harry-Marc qui empêchent le tram de bénéficier de sa priorité.

Un commissaire revient sur la suppression définitive du tourner à gauche boulevard Georges-Favon/boulevard Saint-Georges. M. Widmer explique que cette suppression se justifie par la nouvelle organisation du réseau des transports publics. Désormais, le trafic bus sur l'axe boulevard Saint-Georges/rue Bovy-Lysberg est dix fois plus important qu'avant. En revanche, la charge de trafic privé n'était pas assez importante, selon la DGM, pour préserver le tourner à gauche. Les voitures qui se dirigent vers la Jonction, peuvent emprunter le barreau Harry-Marc sur la chaussée boulevard Georges-Favon/avenue du Mail ou contourner par la place de Neuve/rue Général-Dufour/rue Bovy-Lysberg.

Poursuite des travaux: discussion et demande d'audition

Le groupe des Verts exprime le refus de cette proposition, bien qu'il ait hésité à demander une audition de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du Canton de Genève. Ce refus se justifie surtout par le respect du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais. Il rend attentifs les commissaires sur le fait que le projet qui a récemment été primé par la revue Hochparterre, s'étend sur l'entier du losange jusqu'au platane de la place du Cirque. Dans un souci de cohérence, ce même groupe aurait été favorable à la suppression de la circulation sur la rue Harry-Marc, mais l'audition des responsables du SIS l'a convaincu de garder la rue ouverte, notamment pour permettre la sortie des véhicules d'urgence. Le groupe des Verts n'est pas convaincu par ce projet de verdure qui persiste dans la séparation entre cette pointe nord et le reste de la plaine et par une demande de crédit de 2 millions de francs pour remplacer de la végétation et de la pelouse par de la végétation et de la pelouse. Il s'avère que l'espace en question fonctionne actuellement en lui-même et que le projet ne changera rien à son affectation. Quant à la demande de la DGNP de compenser à cet endroit les surfaces vertes perdues au centre de la plaine, souligne encore le manque de sens du projet. Il convient également d'attendre la construction de la nouvelle caserne SSA-SIS au Grand-Saconnex et d'être fixé sur l'avenir de l'actuelle caserne des Bains. Si, à terme, il s'avère possible de supprimer le trafic sur la rue Harry-Marc, l'aménagement de la plaine pourra être mené à son terme.

Le groupe Ensemble à gauche s'avoue surpris par la position des Verts. Renvoyer ce projet aux calendes grecques revient à le condamner à rester dans un état crapoteux

et sordide. De plus, le projet de la pointe nord respecte les besoins du SIS. Il invite la commission à aller de l'avant.

Le groupe socialiste rappelle sa critique à l'égard de la prairie extensive que compte implanter le SEVE sur l'îlot de la rue Harry-Marc. Par contre, il est convaincu de la nécessité de remettre en valeur la pointe nord et de terminer le projet de la plaine. Il suggère de réentendre le département en charge de l'aménagement, responsable de l'ensemble du projet, ne serait-ce que pour répondre aux inquiétudes exprimées par le groupe des Verts. Ce même groupe fait observer que le SEVE n'est pas chargé du suivi du projet de la plaine. A titre personnel, une commissaire socialiste souligne qu'elle n'a même jamais compris que le SEVE soit détaché du Service de l'aménagement.

Le groupe libéral-radical propose l'audition de la Direction générale de la nature et du paysage.

Le groupe Mouvement citoyens genevois n'est pas enthousiaste sur cette proposition. Il craint que l'on touche à la rue Harry-Marc, alors que la circulation est déjà difficile dans ce secteur.

Le groupe Union démocratique du centre soutient cette proposition d'audition de la DGNP, tout en manifestant un a priori négatif quant à la présente proposition.

Le groupe démocrate-chrétien est disposé à voter la présente proposition. Il relève que la pointe nord a été abandonnée et maltraitée pendant des années. Il convient donc de lui rendre sa dignité en répondant aux attentes de la population. S'agissant du souhait des Verts de créer une continuité du projet de la plaine de Plainpalais, l'audition du SIS a montré clairement qu'elle n'est pas possible, ce qui ne doit pas empêcher d'aménager ce lieu.

La proposition d'audition de la Direction générale de la nature et du paysage est acceptée par 9 oui (1 EàG, 1 S, 3 LR, 2 UDC) contre 3 non (1 DC, 2 Ve) et 2 abstentions (MCG).

Séance du 27 février 2013

Audition de M. Sébastien Beuchat, directeur du paysage à la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du Département de l'intérieur et de la mobilité du Canton de Genève, et questions des commissaires

M. Beuchat rappelle que selon le Plan directeur communal (PDCom), la plaine de Plainpalais constitue un espace vert et s'inscrit dans le maillage vert municipal. La DGNP a autorisé le réaménagement de cet espace et l'installation d'infrastructures pour les manifestations, à condition de traiter, dans le cadre de projets futurs, les différentes occasions qui se présentent pour faire des espaces verts perméables, favorables à la biodiversité en ville, et offrant de la convivialité aux riverains. Un premier projet pour la pointe nord de la plaine a été présenté par la Ville de Genève il y a un an et demi, comportant déjà les idées fortes du projet final: renouveler le patrimoine arboré et réaliser des aménagements de sorte à rendre la pointe nord plus conviviale, alors que le quartier n'est pas bien doté de ce point de vue. Cet

espace présente des qualités intrinsèques du fait de sa situation qui seraient très appréciées dans le cadre d'un réaménagement. Conformément à la fiche A 8a) du PDCom relative à la biodiversité et à la nature en ville, la pointe nord devrait donc comporter un espace de gazon au centre, un contour de prairie fleurie et la replantation des arbres abattus. Le projet a été vu une première fois en été 2012, puis approuvé par la DGNP qui n'y a apporté que des remarques bénignes.

Un commissaire s'inquiète de l'intention de planter des prairies autour de la pointe nord et s'interroge sur les conditions de leur préservation, se demandant si des arbustes ne seraient pas mieux indiqués. M. Beuchat explique que les prairies servent à donner un sentiment de diversité végétale. Elles seront plantées en périphérie de l'espace en projet, donc pas dans les endroits les plus fréquentés. Le projet prévoit, par ailleurs, des protections pour ces plantations. Il renvoie les commissaires aux prairies du parc du Seujet réalisées récemment.

Un second commissaire relève que la DGNP a demandé de compenser les surfaces recouvertes de gorr par des surfaces vertes et se demande si l'enjeu de la compensation ne devrait pas plutôt se jouer dans les autres parcs de la Ville. Il souhaiterait à cet égard connaître le bilan de la démarche de diversification des espèces végétales avec des prairies fleuries dans les parcs municipaux. M. Beuchat reconnaît que la pointe nord de la plaine de Plainpalais n'est pas un endroit prioritaire pour promouvoir la biodiversité en ville. Par contre, il ne serait pas opportun d'investir seulement dans les espaces verts périphériques, comme la Perle du Lac, au détriment des espaces de quartier où les aménagements font sens par rapport à la population locale. S'agissant du bilan général de la diversification végétale dans les parcs, il remarque une nette orientation vers le renouveau par rapport à la lecture classique des parcs. Par contre, il n'est pas en mesure de dire si ces progrès sont trop rapides ou lents. Ce même commissaire déduit de la réponse de M. Beuchat que la pointe nord n'est pas un enjeu majeur de la diversification végétale, même si partout où elle est mise en œuvre elle a du sens. Il souhaite savoir si la compensation des surfaces de gorr sur la plaine par des surfaces végétales sur la pointe nord était une condition légale de l'autorisation de construire du projet de la plaine de Plainpalais. M. Beuchat souligne que la DGNP a effectivement mentionné le réaménagement de la pointe nord dans le cadre de son préavis sur le réaménagement de la plaine de Plainpalais et a aussi précisé que la question devrait ensuite être reprise dans l'éventualité d'une réflexion sur l'axe routier qui coupe actuellement la plaine en deux. Elle rappelle, en prenant appui sur le PDCom, que la plaine est principalement une zone de verdure. A la question de savoir si réaménager la pointe nord avec des plantations extensives est une obligation légale stricte, M. Beuchat répond que le réaménagement n'est pas une obligation. Par contre, dans le cadre d'un réaménagement, le projet proposé doit répondre aux objectifs d'une zone de verdure.

Une commissaire demande une clarification sur le concept de «prairie». M. Beuchat répond qu'à la différence du gazon, la prairie consiste à laisser se développer la végétation, en suivant un cycle normal, jusqu'à floraison. La prairie offre un gain en biodiversité même sur de petites surfaces.

Un autre commissaire souhaite savoir ce qui se passerait, du point de vue cantonal, si le Conseil municipal refusait ladite proposition ou réduisait le montant du crédit.

M. Beuchat ne connaît pas assez bien le projet pour dire s'il pourrait être redimensionné à la satisfaction des objectifs si le budget était réduit. Par contre, la DGNP persiste à considérer que l'espace actuel de la pointe nord est mal valorisé et de mauvaise qualité.

Un commissaire s'interroge sur l'attrait réel que représente la pointe nord pour la population locale. M. Beuchat n'a pas l'impression que l'utilisation actuelle de la pointe nord correspond à son potentiel. Il a y, en effet, d'autres espaces de même taille qui sont très utilisés par la population. Actuellement, la pointe nord est un lieu de transition. Les gens la traversent pour aller d'un point à un autre. Elle est aussi utilisée par les usagers du tramway, mais les chemins n'ont pas été adaptés pour s'articuler avec l'arrêt du tram.

Un commissaire revient sur la demande de compensation négociée entre la Ville et la DGNP. M. Beuchat exclut le terme de négociation. Il cite le préavis émis en 2009: «En deuxième étape, la DGNP [imposera] une meilleure prise en compte de la thématique de la nature en ville et dans les espaces verts. Comme évoqué dans la séance précitée, les espaces en périphérie de la place de jeu et du skate park projetés offriront l'opportunité de mettre en place des espaces verts extensifs». On pourrait dire qu'elle «recommande».

Un autre commissaire encore s'inquiète de l'aspect sanitaire. M. Beuchat souligne que la pointe nord restera un espace vert même après le réaménagement. L'habitat du lieu ne devrait donc pas être modifié. Ensuite, il appartiendra à la Ville d'en assurer la gestion.

M. Beuchat est d'ailleurs convaincu que le nouveau tracé du cheminement en fonction de l'arrêt du tram devrait permettre de mieux protéger la végétation. Le projet vise aussi à une meilleure utilisation de l'espace. A son avis, l'espace est mieux pensé. On devrait donc s'y sentir mieux après le réaménagement.

Un commissaire observe que le projet vise à revitaliser une surface de 5000 m² pour un montant de 2 134 000 francs et s'interroge sur le rapport coût/bénéfice environnemental du projet. M. Beuchat estime que le coût de 400 francs au m², en tenant compte des réseaux et éclairages, situe le projet dans une marge basse pour un réaménagement d'espace public urbain. Ce même commissaire précise alors que le coût de la reprise des réseaux enterrés dans cet espace ne dépassera pas 188 000 francs.

Discussion et vote de la commission lors de la séance du 27 février 2013

Le groupe des Verts réaffirme la position exprimée précédemment. Il est attaché à la cohérence du projet de réaménagement initial, primé du Lapin d'or. Ce projet d'ensemble couvre l'entier du losange de la plaine de Plainpalais jusqu'au platane de la place du Cirque. Il est vrai que cette réalisation supposerait la fermeture au trafic motorisé de la rue Harry-Marc qui fonctionne actuellement comme voie d'accès à la ville pour les véhicules du SIS. Cela est donc exclu jusqu'à la construction de la nouvelle caserne commune au SIS et au SSA. Le groupe souligne que le projet de réaménagement de la pointe nord répondrait à une demande de la DGNP, ce qui est faux. Sa demande n'est ni contraignante ni une condition. Par ailleurs, le montant du

crédit demandé est excessif, alors qu'il s'agit surtout de couper quelques arbres. Le rapport coût-bénéfice environnemental de ce projet n'est donc pas avantageux. Certes, l'espace actuel n'est pas beau, mais il fonctionne en lui-même. Le groupe rappelle que les Verts soutiendront en séance plénière la proposition PR-994 relative à la rénovation du mail périphérique.

Le groupe socialiste réaffirme également la position exprimée précédemment. Favorable à la réalisation complète du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais, les socialistes observent que l'état actuel de la pointe nord n'est pas acceptable. Il n'est pas raisonnable d'attendre la réalisation future de la caserne SIS/SSA. Des mesures responsables doivent être prises maintenant pour éviter que la pointe nord devienne un non-lieu. S'agissant de la fermeture de la rue Harry-Marc, les socialistes estiment qu'il sera toujours possible de rouvrir le dossier ultérieurement et ils soutiennent la présente demande de crédit.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il est opposé à la présente proposition. Il partage l'analyse exprimée par le groupe des Verts et estime que le SEVE peut se charger de couper les quelques arbres situés sur la pointe nord à un coût certainement moindre que les 2 millions envisagés. Cette somme pourrait être réservée à des projets plus prioritaires.

Le groupe Ensemble à gauche en appelle à l'esprit de responsabilité des membres de la commission des travaux et des constructions, relevant qu'il n'est pas raisonnable de laisser la pointe nord dans un état aussi sale et affreux. Aux commissaires qui jugent le montant du crédit excessif, il fait remarquer que M. Beuchat a situé quant à lui la somme de 2 millions de francs dans une fourchette basse. Ce crédit vise à améliorer la qualité de vie en ville et permettrait d'embellir l'espace de la pointe nord. C'est donc un projet qui vaut d'être mené à sa réalisation.

Le groupe libéral-radical ne goûte pas les leçons de morale provenant des rangs d'Ensemble à gauche. L'Alternative est largement responsable de l'état actuel de la pointe nord, puisque ses magistrats en ont eu la charge pendant une quinzaine d'années. Ce n'est qu'un lieu de passage qu'on emprunte pour se rendre sur la plaine elle-même où se trouvent toutes les attractions publiques. Le montant de 2,1 millions de francs est excessif pour réaménager ce triangle dont il reconnaît cependant qu'il faudrait le réaménager. Il propose donc un amendement visant à réduire la demande de crédit à 1,5 million de francs.

Les commissaires socialistes refusent cet amendement dont le montant avancé ne repose sur rien. Il n'est pas concevable de baisser une demande de crédit sans aucun critère rationnel. Le groupe socialiste aurait cependant pu accepter une recommandation dans le rapport. Il fait observer que ce projet est mené par des professionnels de l'architecture et aucune autre profession n'est traitée de la sorte par cette commission, en baissant arbitrairement les coûts des projets, ce qui constitue une marque d'irrespect.

Un commissaire libéral-radical note que, selon les socialistes, la commission ne pourrait rien faire avec les projets qui lui sont soumis, sauf acquiescer ou refuser. Il est, au contraire, d'avis que la commission se doit de donner un signal lorsque le montant demandé est manifestement exagéré.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refuse également l'amendement du Parti libéral-radical, regrettant que les commissaires libéraux-radicaux n'aient pas, sur ce projet, un avis plus tranché, car il n'y a pas d'argent. Ce projet ne figure pas dans le Plan financier d'investissement.

Le groupe démocrate-chrétien est conforté dans le soutien au projet, suite à l'audition de la DGNP. Actuellement, la pointe nord de la plaine de Plainpalais est juste un terrain vague comme on peut en voir après une guerre. Le projet, plutôt bon marché de l'avis même de M. Beuchat, est susceptible d'apporter une animation bienvenue. Il prévoit d'améliorer la circulation des piétons en tenant compte des arrêts de transports publics. Actuellement, la pointe nord est un cloaque que l'on doit parfois traverser les pieds dans la boue. Or, un joli parc, ça rassure. Attendre la construction de la caserne SIS/SSA n'est pas un horizon sérieux. Au contraire, être pragmatique et réaliste amène à approuver la réalisation de ce projet qui requalifie un espace dont on a besoin maintenant. Le groupe accepte cependant l'amendement, dans l'espoir de sauver l'essentiel du projet.

Un commissaire libéral-radical précise que l'amendement ne vise pas à remanier le projet, mais à réduire l'enveloppe. Le Conseil administratif devrait en tirer les conséquences et réaliser alors un nouveau projet. La bonne tenue de la pointe nord doit relever des tâches d'entretien assurées par le SEVE et l'entretien des cheminements piétonniers dans les parcs, inscrits dans le budget d'exploitation courant.

Un commissaire d'Ensemble à gauche observe que certains commissaires parlent d'autres priorités, mais n'en mentionnent aucune. Il aimerait pourtant beaucoup connaître leur avis sur les projets qui, d'après eux, sont véritablement prioritaires. Cela permettrait au moins de discuter de priorités. Au lieu de cela, il a l'impression que la tendance est à tout refuser.

L'amendement portant sur la réduction du montant de la demande du crédit de la proposition PR-995, passant ainsi de 2 134 000 francs à 1 500 000 francs, est refusé par 10 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (3 LR, 1 DC, 1 MCG).

La proposition PR-995 est refusée par 8 non (2 Ve, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (2 EàG; 3 S, 1 DC) et 1 abstention (MCG).

Le groupe Ensemble à gauche annonce un rapport de minorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 134 000 francs destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 134 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

B. Rapport de minorité de M. Christian Zaugg.

Un espace public vert aménagé pour la population

Il est tout à fait extraordinaire, et j'ose dire irresponsable, que de nombreux commissaires aient refusé de réaménager un espace public en plein centre-ville dans un lieu-dit de transition sale, souvent recouvert d'immondices, infesté de rats et souvent dévolu à des trafics peu recommandables, et cela pour des prétextes totalement fallacieux. Des commissaires l'ont fait alors même que l'un des directeurs affectés à la Direction générale de la nature et du paysage; M. Sébastien Beuchat, a affirmé le soutien de l'Etat au projet et précisé que ce réaménagement se situait, pour un coût de 400 francs par mètre carré, dans une marge basse pour un réaménagement d'un espace public urbain, même existant.

Ce projet permet d'effectuer une compensation vis-à-vis de l'aménagement de la plaine de Plainpalais qui, pour l'essentiel, hormis des plantations d'arbres, ne comprend pas d'espace vert au sens premier du terme.

Le rapporteur de minorité s'étonne des arguments présentés par la majorité dans sa diversité pour refuser ce projet: il serait trop cher, mais on voit bien que ce n'est pas le cas et, d'autre part, il serait inutile de fleurir et d'arboriser un espace alors même que les habitués du site ne le respectent pas. On croit rêver, il faudrait baisser les bras et accepter que Genève, une ville qui dispose d'une certaine renommée, devienne une obscure bourgade sale et infréquentable au prétexte que des dealers ou des casseurs occupent le terrain. Mais alors, pourquoi persister à entretenir la promenade des Bastions, les allées ou les parcs publics? La solution qui nous est proposée consiste donc à baisser les bras et à accepter de vivre dans une barriada de Lima au Pérou.

Les promeneurs, les mamans et leurs enfants apprécieront!

Bel exemple de responsabilité citoyenne et politique, une attitude qui ne s'inscrit pas, en tout cas, dans le respect et l'attitude citoyenne préconisés par M. Castella.

Alors, pour le rapporteur de minorité, il n'y a pas là de problème qui serait de nature idéologique entre la gauche et la droite, mais tout bonnement une attitude qui consiste à ratiociner afin de s'inventer de vraies mauvaises raisons pour refuser un projet, probablement plus pour déstabiliser un magistrat que pour les raisons invoquées. On le voit, Clochemerle n'est pas loin.

Un amendement qui ramenait le crédit à 1 500 000 francs et qui donc lui enlevait un montant de 634 000 francs a été proposé par ceux-là même qui le refusaient peut-être pour se donner bonne conscience. Il a été bien évidemment refusé car on ne réalise pas un espace vert sans aménager son sous-sol afin d'y planter des arbres et y faire pousser de l'herbe en maintenant une certaine biodiversité.

Le rapporteur s'amuse de constater que les intentions proclamées des uns ne sont que des gesticulations et attend de pied ferme le vote du Conseil municipal afin de bien connaître celles et ceux qui ont envie de réaliser un bel espace vert dans cet espace public du centre-ville, et saluer les élus qui ont envie d'embellir notre ville et, pour tout dire, tout simplement qui aiment Genève!

Ce sont les raisons pour lesquelles la minorité de la commission invite le Conseil municipal à voter ce crédit de 2 134 000 francs en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.